



A partir du 1er mars, pour faire ou refaire sa carte d'identité, les administrés girondins devront se rendre dans l'une des 36 communes habilitées dans le département. Dans la métropole, 13 villes (1) assureront ce service.

Ce sont les mêmes qui font déjà les passeports biométriques. Elles sont équipées de stations sécurisées et numériques pour enregistrer les empreintes digitales.

L'Etat va accélérer en 2017 la dématérialisation des titres. Plus aucun guichet n'en délivrera (à l'exception des services pour les étrangers) à la préfecture d'ici la fin de l'année. Cette réforme concerne aussi les permis de conduire et les cartes grises.

Les habitants qui ont besoin d'une nouvelle carte d'identité vont pouvoir pré-remplir leur dossier depuis chez eux sur le site de la [préfecture de la Gironde](#) ou [service-public.fr](#). Ils devront ensuite repérer la commune habilitée la plus proche de chez eux ou de leur travail pour finaliser

leur dossier. Les administrés peuvent aussi se rendre dans leur mairie pour se faire orienter.

Sur rendez-vous ou sans

Attention, parmi les 13 villes de l'agglomération habilitées à faire cette démarche, certaines ne reçoivent que sur rendez-vous.

Les délais d'obtention des titres ne devraient pas être rallongés. Par exemple, il faut actuellement dix jours pour obtenir un passeport, quinze jours avant les périodes de vacances. Des stations supplémentaires seront installées dans les communes où les files d'attente sont les plus longues. •

(1) Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles, Cenon, Lormont, Blanquefort, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles, Le Bouscat.

Photo : Les communes déjà habilitées pour le passeport biométrique feront aussi les cartes d'identité © FABIEN COTTEREAU / SUD OUEST